

Janvier 2007

14 ème année n° 141

Mille mercis et bonne année !

Chaque année, on se demande ce qui nous va nous tomber sur la tête ?

Chaque année, on se demande ce que l'État nous réserve ?

Chaque année, on se dit : prévoyons et agissons !

Et c'est, sans aucun doute, la meilleure formule !

Il n'est aucune chose qui aille plus vite que les années !
(Leonard de Vinci)



Ça y est !!

Il est minuit pile et il est temps de tourner la page et de regarder devant nous.

Il faut tout reprendre, regarder l'horizon, en avant...
bonne année 2007

Les risques sur la croissance se dissipent !

Un atterrissage en douceur

Deux phénomènes majeurs expliquent le ralentissement progressif de la croissance :

- » la baisse du prix du pétrole (-25%),
- » le recul des taux d'intérêt à long terme.

Ces forces s'additionnent et semblent offrir assez de soutien à l'activité pour éviter le scénario d'un arrêt trop brusque de la croissance qui se traduirait par une diminution des bénéfices pour les entreprises avec, à la clef, une menace sur l'emploi.

Un ralentissement maîtrisé partout dans le monde

Aux Etats-Unis, le niveau de l'indicateur des directeurs d'achats des entreprises américaines (ISM) à 51,20 reste compatible avec une croissance du Produit Intérieur Brut au dessus de 3%.

L'économie américaine continuera à légèrement ralentir pour trouver une vitesse de croisière autour de 2,70%, contre une croissance moyenne de 3,50% entre 2004 et début 2006.

La décélération ne devrait pas être plus prononcée car les investissements restent plutôt bien orientés. Les statistiques des nouvelles commandes en attestent et la consommation semble toujours assez soutenue. La forte baisse des prix de l'énergie permet de stimuler le revenu réel des ménages, ce qui contribue à soutenir les dépenses.

Les créations d'emploi, même si elles ont fléchi, restent suffisamment élevées pour assurer un ralentissement modéré de la consommation. Seule ombre au tableau : les investissements dans l'immobilier qui pourraient bien marquer une pause.

La conjoncture, en zone euro, est toujours très robuste. En Allemagne, le dernier indice du climat des affaires (IFO) a de nouveau défié tous les pronostics en ressortant en hausse, proche des plus hauts historiques. Les indicateurs restent très favorables, et la demande intérieure continue d'afficher une bonne tenue, ce qui justifie un certain optimisme sur la croissance à court terme, d'autant que le marché de l'emploi poursuit son embellie.

Mais le ralentissement attendu du commerce mondial pour 2007 et la mise en place de politiques

(Suite page 2)



pensez à votre épargne !

Visitez

notre site WEB

www.lambinet.be

et utilisez notre adresse Email :

lambinet@lambinet.be



Aide
urgente ?
Appelez
S.O.S. PHONE

il est
accessible
24/24 heures
02/253 22 99

Bon à savoir !

Engagement Individuel de Pension (EIP)

A qui cela s'adresse-t-il ? aux dirigeants d'entreprise indépendants – mandataires sociaux (administrateurs et gérants principalement)

Une forme de contrat d'assurance vie individuelle souscrit par l'entreprise sur la tête de la personne du dirigeant qui en est aussi le bénéficiaire.

Il en reste propriétaire, même si la société est liquidée ou déclarée en faillite.

Fiscalité à la sortie d'un « engagement individuel de pension »

Le régime d'imposition des prestations qui en découlent, est identique à celui applicable aux engagements collectifs soumis à la loi Vandembroucke.

Ainsi, dans le cas d'un capital, si sa liquidation a lieu au plus tôt :

- ▶▶ aux 60 ans du bénéficiaire,
- ▶▶ à sa mise à la retraite,
- ▶▶ ou en cas de décès,

la prestation (à l'exclusion de la participation aux bénéfices) sera imposée aux taux de 16,5 % (pour la partie financée par les cotisations de l'entreprise) ou de 10 % (pour la partie « cotisations personnelles »). A défaut, il y aura application, respectivement, du taux progressif ou du taux de 33 %.

Si le contrat a fait l'objet d'une avance ou d'une mise en gage pour raisons immobilières, il se verra également appliquer le régime de la rente fictive en tout ou en partie (voir 2.1.2 ci-avant).

L'assurance Dirigeant d'entreprise (ADE)

A qui cela s'adresse-t-elle ? aux dirigeants salariés ou indépendants. Il s'agit d'une assurance vie individuelle souscrite par une entreprise à son profit cette fois, sur la tête d'une personne-clé de l'entreprise. Ce type d'assurance sert généralement à financer une pension complémentaire. Dans ce cas, elle s'accompagne d'une convention de pension passée entre l'entreprise et l'assuré en question.

Comme le dirigeant n'en est pas propriétaire, il ne dispose d'aucun droit en cas de faillite.

Fiscalité à la sortie et au paiement de la promesse de pension pour tout contrat conclut avant le 1^{er} janvier 2004, mais liquidé avant le 1^{er} janvier 2010 :

Le taux de 16,5 % sera ainsi appliqué à l'intégralité du capital alloué si la liquidation a lieu au plus tôt :

- ▶▶ à l'occasion de la mise à la retraite effective du dirigeant à la date « normale » (soit à 65 ans pour les hommes et encore temporairement, à 64 ans pour les femmes) ou au cours d'une des 5 années qui précèdent cette date ;
- ▶▶ à l'occasion de sa mise à la prépension ;
- ▶▶ à l'occasion de son décès ;

La pension complémentaire libre pour indépendants (PLCI)

Le capital alloué dans le cadre de la PLCI étant soumis également au régime de la rente fictive, le législateur a introduit un encouragement similaire qui s'applique ici sur la totalité du capital alloué. Ce capital-retraite ne sera ainsi converti en rente fictive qu'à concurrence de 80 % de son montant à la double condition :

(Suite de la page 1)

budgétaires plus restrictives (Allemagne, Italie) nous conduisent à rester prudents sur les perspectives pour l'année prochaine. La croissance du PIB devrait s'établir en dessous de 2% contre 2,60% cette année.

L'Asie garde une croissance très dynamique. La Chine a encore vu son PIB croître de 10,40% au troisième trimestre de 2006, même si l'investissement a freiné quelque peu à cause des mesures restrictives prises par le gouvernement.

Pour 2007, le ralentissement attendu de l'économie chinoise pourrait être moins important que prévu. Au Japon, l'activité ne devrait freiner que légèrement en 2007, même si les signes de fléchissement apparus récemment viennent tempérer cette attente.

Nous continuons cependant à croire que l'économie nippone devrait pouvoir mieux résister qu'auparavant au fléchissement de l'environnement international, notamment grâce à l'emploi et donc aussi à la demande intérieure.

Marchés obligataires

Depuis peu, les taux à long terme se sont repris, traduisant un environnement de moindre risque pour la croissance et des anticipations de baisses de taux directeurs moins agressives.

Dans le contexte d'un ralentissement économique modéré, nous adoptons une position neutre dans nos recommandations et voyons les taux longs américains fluctuer autour de notre objectif à 12 mois de 4,75%.

Par ailleurs, cet environnement économique devrait s'avérer moins défavorable qu'attendu aux obligations d'entreprises de bonne qualité, d'autant que leur valorisation est raisonnable.

En revanche, nous restons prudents sur la dette des pays émergents et sur les obligations à haut rendement qui nous semblent chères.


Retour vers les actions

Ce scénario de modération de la croissance est particulièrement favorable aux actions que nous recommandons à nouveau de sur pondérer.

En effet, ce contexte devrait permettre la poursuite de la croissance des résultats, même si celle-ci devrait décélérer. Ceci, associé à une valorisation qui reste très attrayante, est une raison fondée pour revenir à une sur pondération.

En cohérence avec cette position, et en insistant sur la valorisation, il nous semble aussi pertinent de sur pondérer de nouveau la zone euro.

L'Europe continue de bénéficier du soutien des opérations de fusions et acquisitions. Dans l'optique régionale, il nous semble justifié de revenir à une position neutre sur l'Asie hors Japon. Nous sous pondérons légèrement les Etats-Unis et le Japon.

(analyse faite par AXA) 

a) qu'il soit liquidé au plus tôt à l'âge légal de la retraite du bénéficiaire ;

b) que le bénéficiaire soit resté effectivement actif au moins jusqu'à cet âge, quel que soit son statut social à ce moment.

**Prêts Hypothécaires ?
Nous vous offrons la raison
de ne pas hésiter !**

